

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 18 décembre 2012**

**en exercice:** 10

L'an deux mille douze et le dix huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2012, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

**Présents :** 7

**Votants:** 7

**Sont présents** : Pierre Didier Lamouroux, Annie Possamaï, Gilles Frais, Françoise Menel, Jérôme Trolliet, Christophe Lartigue et Cédric Soulard

**Représentés :**

**Excusés** : Annabelle Cuvellier, Gilles Gallès et Romain Roux

**Absents :**

**Secrétaire de séance** : Cédric Soulard

---

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter trois objets à l'ordre du jour :

- Vente des 5 lots de terrains à Laurès
- Vidéoprojecteur
- Proposition du Vélo Club de Langon

Monsieur Cédric Soulard a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

**Salariés**

**Réponse de la Préfecture pour la demande de la médaille de Martine Cauhapé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal en expliquant que la demande de Médaille de Martine Cauhapé sera examinée dans la promotion de janvier 2013 et que le diplôme devrait parvenir à la Mairie début Février 2013.

Il précise qu'il faudra alors fixer une date pour organiser la remise de la Médaille à Martine Cauhapé.

**Syndicat Mixte Engranne et Gamage**

**Dissolution du Syndicat Mixte Engranne et Gamage et création du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers, ci-après dénommé SMER'E2M.**

Jérôme Trolliet n'est pas en accord avec la découpe géographique du périmètre du nouveau syndicat, il ne trouve pas logique que Rauzan soit le siège social car celui-ci fait partie du Libournais. Monsieur le Maire explique que lorsqu'une carte des bassins versants est présentée, Rauzan a une position centrale et que le périmètre est très large.

Jérôme Trolliet demande si le coût, supporté par le contribuable, ne sera pas plus important qu'auparavant. Monsieur le Maire répond qu'il n'assiste pas aux réunions car il n'est pas délégué mais que les critères des contributions sont restés identiques. Les deux délégués sont Gilles Frais et Jérôme Trolliet.

- **Approbation des statuts du SMER'E2N**

Monsieur le Maire lit le projet de délibération proposé par le Syndicat :

*"Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion du Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage, du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Escouach, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement de l'Espace Rural du Bas Canton de Pujols, du Syndicat Mixte d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant de la Durèze de la Soulège et du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Misère, Monsieur le Préfet nous a transmis un arrêté inter préfectoral du 29 Octobre 2012 prononçant la fusion desdits Syndicats qui prendra effet au 01/01/2013.*

*Les Comités Syndicaux des 5 Syndicats concernés ont élaboré et approuvé les statuts de la nouvelle structure issue de la fusion, dénommée « Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER'E2M).*

*Présentation est faite des statuts de la nouvelle structure dont le siège social est fixé à la Mairie de RAUZAN.*

*Le Syndicat est institué pour une durée illimitée et sera administré par un comité Syndical composé de deux délégués par commune, un titulaire et un suppléant.*

*Le Bureau sera composé d'un Président, de 4 Vice-présidents afin que chaque bassin versant soit représenté, et du Président de chaque CDC adhérente.*

*Les compétences ont été élargies pour répondre aux besoins actuels des Collectivités et se déclinent en 3 axes prioritaires :*

- 1°) Études d'intérêt général*
- 2°) Opérations d'intérêt général*
- 3°) Actions d'animation.*

*Les contributions des communes seront calculées selon trois critères : linéaire des cours d'eau, surface de la commune dans le territoire du Syndicat et population totale de la commune.*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés approuve à l'unanimité des membres présents, les statuts régissant le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER'E2M) qui prendra effet au 01/01/2013."*

Le Conseil Municipal vote comme suit :

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

- **Nomination de 2 délégués pour siéger au sein du SMER'E2M**

Monsieur le Maire propose que les deux anciens délégués au syndicat de l'Engranne et de la Gammage soient reconduits au sein de ce nouveau syndicat, le Conseil Municipal est d'accord, Monsieur le Maire propose donc la délibération suivante :

*"Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER'E2M) qui prendra effet au 01/01/2013, la commune sera représentée par deux délégués : 1 titulaire et un suppléant.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

*Désigne :*

*M. FRAIS Gilles en qualité de délégué titulaire*

*M. TROLLIET Jérôme en qualité de délégué suppléant*

*Charge Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat."*

Le Conseil Municipal vote comme suit :

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **Bibliothèque**

### **Mobilier pour l'équipement**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Sauveterrois va investir dans le matériel informatique des bibliothèques de l'intercommunalité. Afin d'avoir un espace de travail optimisé, il propose de mettre un plan de travail entre les deux piliers situés dans la partie de la bibliothèque surélevée en rentrant, sur la droite. L'étagère de rangement qui est à cet endroit sera placée entre le coin de lecture des enfants et les tables de cette même pièce.

## **Mairie**

- Renouvellement de l'équipement informatique du secrétariat

Monsieur le Maire propose le devis de la SA Duffau pour un micro-ordinateur - DG I5-3350 P, un écran 22" et le Pac Office 2012 Famille Petite Entreprise, la proposition de la SA Duffau est de 1 000 € HT, soit 1 196 € TTC.

Françoise Menel dit qu'elle est satisfaite par leurs services.

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté d'autres offres sur internet. Il dit ne pas avoir trouvé meilleur marché et surtout sans service après-vente. De plus, il est préférable de favoriser le commerce local.

Monsieur le Maire souligne que l'ordinateur qui est à la Mairie a été acquis il y a 7 ans.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un chiffrage à Dell, celui-ci est un peu plus onéreux, de plus, le Conseil Municipal indique qu'il souhaite privilégier un intervenant local.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SA Duffau.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser le transfert de données par Atout-Service, à savoir l'entreprise qui intervient pour le dépannage informatique sur les ordinateurs de la Mairie et de la Bibliothèque. Christophe Lartigue indique qu'il suffit de faire des copier/coller des fichiers ".exe".

Monsieur le Maire souligne que l'installation des logiciels spécifiques, et des données correspondantes, peut s'avérer plus délicate. Le Conseil Municipal est d'accord pour qu'Atout Service intervienne pour la réinstallation.

- Vidéoprojecteur

Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun d'investir dans un vidéoprojecteur afin d'économiser le papier qui est imprimé pour les séances du Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente celui prêté par l'Office du Tourisme de l'Entre-deux-Mers (OTEM). Il indique quelques caractéristiques techniques : dans l'ancienne génération des vidéoprojecteurs, l'ampoule devait être changée toutes les 4 000 heures, or, dans celui-ci, la durée de vie des LED est estimée à 30 000 heures. Monsieur le Maire indique que cet outil pourrait être prêté gracieusement aux associations de Gornac. Monsieur le Maire présente un devis de Samsung pour un montant de 550 € pour un

SP-P410M.L'ensemble du conseil municipal valide cette commande.

- Diagnostic thermique avec caméra de l'ensemble du bâtiment

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté le Syndicat mixte Interterritorial du Pays du Haut-Entre-deux-Mers (SIPHEM) pour venir détecter les déperditions de chaleur sur le bâtiment de la Mairie. Un technicien du SIPHEM peut donc intervenir avec une caméra thermique pour établir un diagnostic gratuit sur le bâtiment de la Mairie.

### Aménagement voirie

- Enrobés et trottoirs sur la D228

Monsieur le Maire indique que la mise en service d'Électricité Réseaux Distribution France (ERDF) se fera courant février. L'enrobé a été fait ce jour sur la D228 et la D230. Le bicouche sera réalisé sur les voies communales.

Monsieur le Maire indique qu'aucun travail sur la voirie n'est à prévoir sur la D228 puisque l'assainissement collectif a été fait il y a quelques années et que l'enfouissement des lignes de la haute et moyenne tension se termine, ainsi, les aménagements (enrobé de la voie et trottoirs/bordures des abords) peuvent être effectués.

Monsieur le Maire évoque l'amélioration et la création des cheminements piétons. Il dit qu'il est en négociation avec le Conseil Général pour rénover en 2013 le revêtement de la D228 depuis la pharmacie jusqu'au panneau d'agglomération. Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable que les trottoirs du bord de cette voie soient exécutés en même temps afin d'obtenir un résultat optimal sans avoir des coûts importants. Comme convenu lors de la réunion du dernier Conseil Municipal, Madame Labat (de Fact) interviendra lors de la séance du Conseil Municipal de Janvier 2013 pour présenter des propositions de cheminements piétons.

Les deux types d'aménagements, soit l'enrobé de la voie et les trottoirs/bordures, doivent être réalisés en simultané afin de réduire les temps de travaux et les coûts inutiles.

Jérôme Trolliet demande pourquoi 2 poteaux électriques ont été enlevés et 3 nouveaux implantés devant chez lui alors qu'initialement ces travaux étaient prévus pour enfouir les lignes. Monsieur le Maire répond que c'est un chantier ERDF et non communal.

Monsieur le Maire détaille les 2 étapes suivantes :

- Madame Labat de Fact intervient en séance du Conseil Municipal pour proposer des cheminements piétons.
- Un géomètre expert (cahier des charges en cours d'élaboration) viendra faire le relevé des bordures afin de procéder aux échanges entre la Commune de Gornac et les différents Gornacais.

Monsieur le Maire dit que l'acte avec Monsieur Blancheton a été signé il y a 10 jours.

Françoise Menel demande si le relevé du géomètre expert ne peut pas avoir lieu en plusieurs tranches. Monsieur le Maire répond que cette solution serait plus coûteuse.

Monsieur le Maire lit une proposition du cahier des charges destiné à la consultation des géomètres experts. Cette grille est composée de deux parties : le relevé des bordures pour les échanges avec les Gornacais et le relevé topographique de la commune qui sera indispensable pour les aménagements futurs du bourg de Gornac. Ce cahier des charges a été conçu en collaboration avec un géomètre expert.

Monsieur le Maire dit avoir estimé (en partenariat avec le géomètre expert) le marché entre 12 000€ et 15 000€. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le marché aux géomètres experts.

Monsieur le Maire indique qu'un appel d'offre sera à prévoir pour faire les croquis des trottoirs et bordures et effectuer, en suivant, les travaux d'aménagement de bourg par tranches.

- FDAEC 2013

Monsieur le Maire expose le fonctionnement du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC). C'est une subvention, l'année dernière, cette aide s'élevait environ à

12 000€ pour la commune de Gornac.

Dans une conversation, Monsieur le Maire a demandé à avec son collègue de Daubèze s'il souhaitait rétrocéder sa subvention 2013 avec la Mairie de Gornac. Monsieur le Maire de Daubèze en parle à son conseil municipal. Si la rétrocession se réalise, il sera procédé de manière inverse l'année suivante.

### Vente matériel

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé d'adhérer à webencheres.com. Afin d'y vendre la pompe à chaleur de l'église au prix le plus correct, la facture d'achat de celle-ci a été consultée. Monsieur le Maire indique les données suivantes :

	Montant HT
Facture	4 775€
Prix public actuel	6 890€
Proposition	5 500€

Le Conseil Municipal est d'accord pour faire une offre sur le site webenchere.com à 5 500€. L'adhésion au site est offerte suite à la visite sur leur stand au salon des Maires.

### Laurès

Monsieur le Maire évoque la vente des terrains au lieu-dit Laurès, et propose de prendre la délibération suivante :

*"Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les terrains sont en cours de vente. Il rappelle les prix de vente comme ci-dessous :*

Lots	Surface (en m <sup>2</sup> )	Prix (en €)
1	1120	34 000
2	1152	34 000
3	1080	32 000
4	1187	32 000
5	1452	36 000
<b>Total :</b>		<b>168 000</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre les terrains mentionnés ci-dessus et à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement du projet."*

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord et vote comme suit :

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Questions diverses

- Résultats loto - Téléthon 2012

Monsieur le Maire présente le résultat du Téléthon proposé par le Conseil Municipal et organisé avec l'aide d'association sous la direction de Dominique Moussours, Président de La Troupe.

RECETTES	DÉPENSES
----------	----------

Vente cartons	672	Achat viande	34
		Lots quine donnés	0
Bourriche	92	Tickets donnés par La Troupe	
		Lots bourriche donnés	0
Buvette	212	Boissons données par La Troupe et divers donateurs	0
Total recettes	976	Total dépenses	34

Le bénéfice du loto est de 942€. L'urne restée à la disposition de la population contenait 450€. Le total général est de 1392€.

- Attente de la réponse du Dr Orlick

Monsieur le Maire informe que le Docteur Orlick ne s'est pas encore prononcée sur le montant de vente du bâtiment de l'ancienne poste pour son projet de maison de santé.

- Proposition du Vélo Club de Langon

Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Gossard de Gornac qui demande si la commune autorise le Vélo Club de Langon à organiser la course de championnat de Gironde à Gornac. Une réunion de présentation aura lieu afin de recueillir suffisamment de détails.

La séance est levée à 23h.